



**ARRÊTÉ N° 2021 / 96**  
**AUTORISANT DES TRAVAUX**  
**ET RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION**  
**ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DES GRENETS**  
**MERCREDI 7 JUILLET 2021**

Le Maire de NOGENT-LE-ROI,  
Vu la loi du 2/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et ses modifications successives,  
Vu la loi N°2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et ses modifications successives,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2212-2 et L 2131-1  
Vu le Code de la Route, notamment l'article R411-25,  
Vu le Code Pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement départemental de voirie du 23/06/2014,  
Considérant la demande d'arrêt de circulation présentée par M. Ludovic LECLERC, Conducteur de Travaux pour l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE sise 7 avenue de la Liberté à 28500 VERNOUILLET concernant l'entretien de l'éclairage public rue des Grenets à 28210 Nogent-le-Roi,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : L'entreprise INEO RESEAUX CENTRE est autorisée à stationner une nacelle élévatrice pour l'entretien des lanternes situées rue des Grenets à 28210 Nogent-le-Roi le mercredi 7 juillet 2021 inclus de 8h30 à 12h00.

**Article 2** : Pendant toute l'intervention, la rue des Grenets sera fermée à la circulation.

**Article 3** : L'entreprise INEO RESEAUX CENTRE sera chargée de mettre en œuvre la signalisation et l'information aux riverains.

**Article 4** : L'entreprise INEO RESEAUX CENTRE est responsable tant vis-à-vis de la collectivité, représentée par le signataire, que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

**Article 5** : Les contraventions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Maire de Nogent-le-Roi, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du Centre de Secours sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée : à l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE et à la Gendarmerie de Nogent-le-Roi.

Fait à Nogent-le-Roi, le 5 juillet 2021

Le Maire,  
Philippe RENAUD

